

745'000 personnes se trouvent en situation de pauvreté en Suisse

L'Office fédéral de la statistique présente un nouvel indicateur pour comptabiliser les personnes en situation de pauvreté : le taux de privation matérielle et sociale. Il représente la proportion de personnes qui doivent renoncer à des biens, services et activités sociales d'importance pour des raisons financières et remplace le taux de privation matérielle, utilisé précédemment aussi bien en Suisse qu'en Europe.

Les résultats de l'enquête 2021 sur les revenus et les conditions de vie (SILC) menée dans toute l'Europe, révèle un tableau presque inchangé du nombre de personnes pauvres dans notre pays, si ce n'est qu'il est passé de 720'000 en 2020^[1] à 745'000 en 2021.

Le taux de privation matérielle et sociale mesure le renoncement à des activités de base : par exemple, près d'un cinquième de la population n'est pas en mesure de faire face à une dépense inattendue de 2'500 francs. Par ailleurs, 7,9% de la population a dû renoncer, pour des raisons financières, à des activités de loisirs régulières payantes, 3,5% n'ont pas pu s'acheter de nouveaux vêtements de temps en temps et 3,0% n'ont pas pu se permettre de rencontrer des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour manger ou boire un verre.

Rappelons que le seuil de pauvreté est basé sur les normes d'aide sociale de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et se situait, en valeur moyenne pour l'année 2021, à 2'289 francs pour une personne seule et à 3'989 francs pour une famille de deux adultes. Soulignons que parmi la population active occupée, donc les personnes qui travaillent, 4,2%, soit 157'000 d'entre-elles, ne disposaient pas d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

Autres éclairages sur notre thème [Social >> Pauvreté >> Faits et chiffres](#)

[1]

<https://artias.ch/2022/02/quelques-chiffres-sur-la-pauvrete-en-suisse-en-2020/>, 15.056.2023.